

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL1551

présenté par

M. Questel, rapporteur et Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

-----

### ARTICLE 44

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 précitée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.